

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Service Hébergement

Affaire suivie par: Maryse SIMANA

: 04 70 48 35 83 / 04 70 48 35 82

maryse.simana@allier.gouv.fr

muriel.gindrat@allier.gouv.fr

N=061

et Logement Social

Moulins, le 11 SEP. 2014

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires de l'Allier

Objet: Hébergement hivernal d'urgence 2014/2015 des personnes sans abri.

Comme chaque année, je vous informe que des structures d'hébergement d'urgence exceptionnelles doivent être recensées dans le département dans le cadre de la mise en œuvre des mesures hivernales (du 1^{er} novembre au 31 mars).

A ce titre, les maires sont chargés d'identifier des locaux sur le territoire de leur commune susceptibles d'être mobilisés très rapidement, afin de permettre la mise à l'abri d'un grand nombre de personnes.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les lieux que vous avez recensés pour la mise en œuvre de ce dispositif d'ici le 30 septembre 2014 et dans la mesure du possible, de préciser le nombre de personnes pouvant être accueillies.

Je vous demande également de susciter des solutions familiales ou amicales chaque fois que cela est possible.

Pour tout accueil d'urgence, il convient d'appeler le <u>Numéro Vert National : 115</u> géré dans l'Allier par l'association Viltaïs.

En cas de problème de prise en charge sur votre territoire, vous pouvez contacter pendant les heures ouvrables, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier, Service Hébergement et Logement Social au :

▶ 04 70 48 35 83 - 04 70 48 35 86 - 04 70 48 35 82

En dehors des périodes ouvrables, vous pouvez également vous adresser à la Préfecture de l'Allier, à Moulins, au :

▶ 04 70 48 30 00

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir veiller à l'information, par tout moyen utile, de vos collaborateurs chargés de l'action sociale ou susceptibles de repérer dans le cadre de leurs attributions, des personnes isolées ou des familles vivant dans des conditions précaires. J'attire particulièrement votre attention sur la vigilance météorologique « orange ou rouge grand froid » qui nécessite une mobilisation accrue.

Je vous remercie de bien vouloir m'informer, sous le présent timbre, des difficultés que vous pourriez rencontrer.

Amaud COCHET